

Les PME/TPE et le financement de leur développement pour l'emploi et l'efficacité

Déclaration du groupe des Entreprises

Si le groupe des entreprises se réjouit de voir que le CESE porte son attention sur un sujet qui constitue un enjeu fondamental pour la compétitivité de l'économie, pour nous, cet avis est celui des occasions manquées.

Contrairement à une idée largement répandue, les entreprises en France n'ont pas de problème global de financement. En ce qui concerne le « haut de bilan », l'offre financière est suffisante à l'heure actuelle (ce qui n'empêche évidemment pas que tel ou tel cas difficile puisse exister). D'ailleurs, l'avis ne comporte aucun chiffre précis qui laisserait penser que la recherche de financement est un problème urgent ou massif.

Par contre, des progrès peuvent être faits dans le domaine de la trésorerie qui est un souci récurrent pour les chefs d'entreprises. Ceci dit, des acteurs de terrain se sont déjà saisis de ce problème et l'avis présenté ne fait aucune préconisation sur cette question.

À partir d'un sentiment diffus et non étayé, l'avis fait des préconisations imprécises, discutables voire très contestables et le fait que deux dissensus apparaissent clairement conforte notre point de vue.

Par exemple, la proposition de moduler à la baisse l'impôt sur le résultat des PME – TPE en cas de réinvestissement du résultat dans des investissements productifs et porteurs d'emplois est un non-sens. Les résultats remontés en fonds propre feront l'investissement de demain et la sauvegarde ou la création d'emploi d'après-demain. La pérennisation de l'entreprise répond à une temporalité qui n'est pas toujours celle de l'exercice en cours.

D'autre part, comment déterminer le caractère productif et porteur d'emploi d'un investissement ? Quels critères retenir ? On imagine aisément que cette condition risque de poser des problèmes juridiques importants et de donner lieu à des contestations à posteriori.

Il est proposé « un nouveau fonds de bonification et de garantie dédié aux PME et TPE pour orienter les crédits bancaires vers plus d'emploi et d'efficacité ». Il serait financé par l'Etat, voire pour certains membres de la section, par une partie du budget actuel consacré aux exonérations de cotisations sociales ou au CICE.

D'emblée redisons le : rien ne justifie la création de ce type d'outil, et les entreprises n'ont pas identifié de besoins en ce sens. En outre, la modulation d'un taux de crédit selon « que les

investissements réalisent plus d'emploi » est impossible. C'est une impasse qui tournera au cauchemar bureaucratique. Au risque de se répéter, le groupe des entreprises réaffirme que le CICE n'est pas un cadeau fait aux entreprises mais une nécessité pour redevenir compétitif tout en sachant que la pression fiscale sur les PME/TPE reste encore l'une des plus élevée d'Europe.

Dans le même esprit, lorsque l'avis recommande de changer la dimension de Bpifrance pour viser l'ensemble des TPE et promouvoir une autre sélectivité du crédit, nous pensons que, outre le fait qu'il aurait sans doute été opportun de demander aux principaux intéressés leur avis sur la question....une telle « mastodontisation » de Bpifrance n'est pas souhaitable.

Ce qui nous gêne dans cet avis est l'idée sous-jacente qui donne l'impression qu'une banque parce qu'elle serait publique serait plus efficace que le système actuel. Nous combattons cette idée. Nous faisons confiance aux acteurs de terrain et nous croyons profondément davantage à l'intelligence collective des acteurs qu'à une étatisation qui ne dit pas son nom.

Le groupe des entreprises votera contre cet avis car il est « hors-sol ». Nous le ferons avec détermination car nous connaissons très bien les besoins de TPE-PME dans notre pays et que nous pouvons vous dire avec certitude que cet avis ne les aidera en aucune façon, bien au contraire.